

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

## E X T R A I T du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an DEUX MILLE DIX HUIT et le 12 AVRIL à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 6 AVRIL 2018, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE (à partir de la délibération n°6) - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - Mrs Jesus SIMON - Pascal DAGES - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Anne SERRE - M. Francis PEDARRIOSSE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Valériane ALEXANDRE (jusqu'à la délibération n°5)- Marianne BERQUE-MANSAS - France POUDENX - M. Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE

#### POUVOIRS :

Mme Anne SERRE qui a donné pouvoir à Madame Christine BASLY-LAPEGUE  
 M. Francis PEDARRIOSSE qui a donné pouvoir à Monsieur Stéphane MAUCLAIR  
 Mme Laure FAUDEMÉR qui a donné pouvoir à Madame Dominique DUDOUS  
 Mme Valériane ALEXANDRE qui a donné pouvoir à Madame Viviane LOUME-SEIXO (jusqu'à la délibération n°5)  
 Mme Marianne BERQUE-MANSAS qui a donné pouvoir à Madame Géraldine MADOUNARI  
 Mme France POUDENX qui a donné pouvoir à Madame Marie-Constance BERTHELON  
 M. Eric DARRIERE qui a donné pouvoir à Monsieur Grégory RENDE  
 Mme Sarah DOURTHE qui a donné pouvoir à Monsieur Pascal DAGES

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

#### **OBJET : SAISON FESTIVE ET TAUROMACHIQUE 2018 : PRIMES ET PRIX**

Dans le cadre de la saison festive et tauromachique 2018, il est proposé de fixer le montant des primes et prix qui seront attribués aux participants des différentes manifestations.

Ces montants se répartissent comme suit :

1/ Un prix par tirage au sort aux participants de la journée des enfants :

- VTT d'une valeur maximale de 300 €.

2/ Pour les jeux des enfants : achat de petits lots pour une valeur totale de 500 €.

3/ Le montant des récompenses allouées aux lauréats du radio-crochet des enfants :

- 460 € de prix répartis du 1er au 13ème :

1er : 75 € 5ème et 6ème : 40 €

2ème : 70 € 7ème et 8ème : 30 €

3ème : 60 € du 9ème au 11ème : 15 €

4ème : 50 € 12ème et 13ème : 10 €

## 4/ Les primes accordées aux participants du CONCOURS LANDAIS :

- ECARTEURS Concours Final	
1er :	3 050 €
2ème :	1 525 €
3ème :	800 €
4ème et 5ème :	650 €
- ECARTEURS Eliminatoires	
Du 1er au 5ème	180 €
- SAUTEURS	
1er :	500 €
2ème :	350 €
Du 3ème au 5ème :	250 €
- CORDIERS	
Du 1er au 4ème :	180 €
- ENTRAINEURS	
Du 1er au 8ème :	150 €
- VACHERS	
Du 1er au 4ème :	80 €
- CORPS ARBITRAL	
Du 1er au 10ème :	50 €

En cas d'absence d'un des acteurs et afin de ne pas nuire à l'intégrité du spectacle, il est proposé que le montant de cette prime soit attribué à son remplaçant ou réparti équitablement entre les autres acteurs de la même catégorie.

Prix du panache (Ecarteur)	300 €
Prix Ramuntcho :	200 €
1er prix Ganadéro :	500 €
2ème prix Ganadéro :	300 €

5/ Une prime cocarde de 300 € accordée aux participants du spectacle landais « Cornes et traditions »

6/ Une prime de 600 € accordée aux acteurs du spectacle « Générations champions » du 11 août à 16h30, répartie comme suit :

- 200 € pour le 1er prix,
- 100 € du 2ème au 5ème prix.

7/ Pour les jeux d'arènes, 1 600 € de primes répartis sur quatre journées.

8/ Le montant des primes décernées aux participants de la Finale des cocardes pour un total de 2 400 € :

- Poules qualificatives :
- 4 cocardes à 100 € chacune
  - 8 prises de gland à 50 € chacune
- Demi-finale :
- 2 cocardes à 150 € chacune
  - 4 prises de gland à 75 € chacune
- Finale :
- 1 cocarde à 600 €
  - 2 prises de gland à 200 € chacune.

9/ Les primes accordées aux participants des novilladas non piquées de la Feria :

- 1er prix : 500 €
- 2ème prix : 250 €

Pour chaque concours ou jeu, un règlement sera établi et déposé chez un huissier.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif des Fêtes, exercice 2018 :

- pour les spectacles populaires : article FPOP,
- pour les spectacles landais : article CLAN,
- pour les spectacles taurins : article CORR.

**SUR PROPOSITION DE MADAME DOMINIQUE DUDOUS, CONSEILLERE MUNICIPALE  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

FIXE les primes et prix tels que proposés ci-dessus, dans le cadre de la saison festive et taumachique 2018,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20180412-23-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN  
Présidente de la Communauté  
d'Agglomération du Grand Dax  
Conseillère Régionale Nouvelle-  
Aquitaine**

*Affichée le : 13 Avril 2018*

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».